

## INTERVIEW DE CÉLINE FREMAULT

Mercredi 15 février 2017



*En mars 2016, le Gouvernement de Bruxelles-Capitale a adopté le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC). Ce programme vise à remplacer le modèle traditionnel d'économie linéaire en créant une nouvelle dynamique de l'économie et de l'emploi au niveau régional. La Ministre bruxelloise de l'Environnement, Mme Céline Fremault, a accepté de répondre aux questions de Pour La Solidarité - PLS et de nous présenter les tenants et aboutissants de ce programme.*

### 1. QUELLES ONT ÉTÉ LES MOTIVATIONS DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE À ÉTABLIR LE PREC ?

L'économie circulaire est un modèle où les déchets n'existent plus et deviennent des matières premières, des ressources naturelles. La valeur ajoutée produite par les travailleurs est également réinvestie localement. A travers le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC), je veux proposer aux Bruxellois une alternative crédible qui promeut une économie, non pas qui crée de nouveaux besoins de consommation, mais qui soit locale et en phase avec les besoins des citoyens (se loger, s'approvisionner, travailler, se déplacer, se divertir...), mais aussi des entreprises (réduire ses coûts, se développer, innover, engager...), tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des Bruxellois. Avec le PREC, Bruxelles pourra devenir une ville où il fait bon vivre, où la proximité sera de mise, où l'économie apportera une plus-value environnementale et sociétale, où les richesses seront réinvesties localement au profit de nos concitoyens. Le PREC est avant tout un plan de stimulation économique avec lequel nous travaillons sur l'offre des entreprises. Il vise 3

objectifs généraux: transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques ; ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois ; et créer de l'emploi.

## **2. QUELLES SONT LES MESURES PHARES DU PROJET ?**

La 1ère action phare du PREC est un appel à projets conjoint Economie – Environnement que nous avons appelé avec le Ministre de l'Economie Didier Gosuin l'appel à projets « Be Circular » à destination des entreprises, des PME, des TPE, des indépendants, des asbl, des partenariats d'entreprises... qui développent des activités économiques innovantes à Bruxelles ou qui ont un effet de levier pour le développement de l'économie circulaire. Au total, 85 projets ont été introduits, ce qui est un véritable succès pour une première édition sur un sujet novateur et encore peu répandu. Etant donné la qualité et la pertinence d'un nombre très important de projets, j'ai pu dégager 700.000 € supplémentaires pour porter le budget total de soutien à l'économie circulaire à près d'1,7 million € en 2016, ce qui nous a permis, en décembre dernier, de sélectionner au final pas moins de 41 projets. Ces subsides permettront de nombreux recrutements et des investissements. Ce sont des subsides d'impulsion pour des projets qui sont appelés à devenir économiquement autonomes.

Parmi les 111 mesures du PREC et ses 4 parties stratégiques, on retrouve des mesures transversales qui concernent l'ensemble des acteurs économiques et qui visent à établir un cadre réglementaire et favorable, des aides économiques, développer l'innovation, créer des nouvelles formations, ... La seconde partie est sectorielle et se veut très concrète en matière de création d'emplois et de l'impact en matière de réduction des gaz à effet de serre. On retrouve le secteur de la construction, les ressources et déchets, la logistique, l'alimentation (qui fait l'objet de la stratégie Good Food), ... La troisième est territoriale et s'efforcera de mobiliser l'ensemble des acteurs de son territoire depuis les quartiers jusqu'à l'aire métropolitaine. Et enfin la quatrième et dernière mesure vise la gouvernance. Le PREC sera piloté par trois Ministres et réunira pas moins de 13 administrations partenaires qu'il faudra coordonner grâce à un comité de pilotage et de coopération renforcée inter-administration en vue d'assurer le suivi stratégique de la mise en œuvre du PREC. Au total, un budget de 12.839.500 € est mobilisé en 2016 pour ces mesures.

## **3. Quelles sont les ambitions de la Région Bruxelles-Capitale en matière de promotion du modèle d'économie circulaire à l'échelle européenne ?**

Bruxelles est pionnière en la matière ! Initié en mars 2016, notre Programme d'Economie circulaire (PREC) a reçu le 30 novembre dernier le « Regional Innovation Award ». Une distinction qui place Bruxelles à la pointe de la politique européenne en matière d'économie circulaire. Le PREC s'est démarqué par son côté mobilisateur. On y trouve en effet trois ministres, une dizaine d'administrations partenaires, les entreprises, les communes, les associations et naturellement de très nombreux Bruxellois. C'est cet aspect transversal qui a

---

permis à Bruxelles de se distinguer des autres finalistes. Recevoir ce prix européen est un honneur pour Bruxelles et pour toutes les personnes qui travaillent d'arrache-pied pour faire de ce programme d'économie circulaire une réalité au bénéfice des habitants et de leur environnement. Ceci me conforte pleinement dans l'idée que nous sommes dans la bonne direction. La transition est en marche.